

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 29 mars dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Convention de formation « catalogage des livres anciens : initiation – module 1 » pour un agent de la Ville – durée : trois jours – organisme : ENSSIB – coût de la prestation : 480 €TTC.
- ↳ Convention de formation « communication interpersonnelle et gestion des conflits » pour les élus de la Ville – durée : une journée – organisme : Absolute Conseil – coût : 2 095,54 €TTC.
- ↳ Convention de formation « CACES R390 grues auxiliaires de chargement et R386 nacelles élévatrices de personnel – stage pour douze agents de la ville – durée : deux fois une journée – organisme NFD Formation – coût total : 1 450 €TTC.
- ↳ Renouvellement du marché acquisition de mobilier de bureau – titulaire : société Techni Bureau – durée : un an à compter du 1^{er} janvier 2007 – montant minimum : 17 940 €TTC – montant maximum : 47 840 €TTC.
- ↳ Fête de quartier du Val Druel le samedi 7 juillet 2007 :
 - prestation d'animation d'une soirée dansante – contrat avec la SP Conception – montant : 1 375,40 €TTC.
 - prestation de surveillance – contrat avec la société Universal Security – montant : 612,04 €TTC.
 - prestation d'animation – contrat avec Mlle Nathalie Grandpierre – montant : 700 €TTC.
- ↳ Cimetière de Janval – rétrocession à la Ville de Dieppe d'une concession par M. Guillot Robert – montant du remboursement : 18,35 €
- ↳ Acquisition de mobilier et matériel scolaire :
 - lot n°1 « mobilier pour l'école élémentaire Sonia Delaunay » - titulaire du marché : société Camif – coût total d'acquisition : 11 720,81 €TTC.
 - Lot n°2 « couchage pour l'école maternelle Jeanne Magny » - titulaire du marché : société Delagrave – coût total d'acquisition : 3 988,06 €TTC.
- ↳ Modification de la régie de recette du centre aéré de Puys – objet : suppression du point phone à compter du 11 octobre 2006.
- ↳ Acquisition de jeux et jouets pour les ludothèques de la Ville de Dieppe – durée des marchés : un an renouvelable trois fois par reconduction expresse – estimation globale annuelle de ces acquisitions : 15 548 €TTC – titulaires des marchés :
 - société Casse Noisettes – taux de remise sur le prix de vente : 7 %.
 - société Berrous Jeux Educatifs – taux de remise sur le prix de vente : 12%.
 - société Le Démon du Jeu – taux de remise sur le prix de vente : 10%.

- librairie l'Armitière – taux de remise sur le prix de vente : 15%.
 - société Sejer – taux de remise sur le prix de vente : 10%.
- ↳ Convention de formation « catalogage des livres anciens : initiation – module 2 » pour un agent de la Ville – durée : quatre jours – organisme : ENSSIB – coût de la prestation : 480 €TTC.
- ↳ Cimetière de Janval - rétrocession à la Ville de Dieppe d'une concession par M. Lemaître Gilbert – montant du remboursement : 43,04 €
- ↳ Renouvellement du marché entretien et maintenance des tableaux de chronométrage de la Maison des Sports – titulaire : société Bodet – montant du renouvellement : 1 082,88 €TTC.
- ↳ Institution d'une régie de recettes au pôle de service Camille Claudel – objet : location de la salle La Grange – montant de l'encaisse : 2 000 €
- ↳ Fourniture de balais pour balayeuses aspiratrices – titulaire du marché : société Brosserie Lecler – durée : 12 mois renouvelable trois fois par reconduction expresse – montant minimum : 8 970 €TTC – montant maximum : 35 880 €TTC.
- ↳ Contentieux – prise en charge de frais et honoraires d'avocat :
 - affaire Morand c/Ministère de la Culture – restauration des vitraux de l'église St Rémy – demande d'indemnisation de stockage
 - affaire Ville c/Prest'action – marché de prospection publicitaire – recours en cassation
- ↳ Souscription d'un droit d'accès à la plate-forme multiutilisateurs Inviso – titulaire du contrat : société Finance Active – coût : 2 870,40 €TTC de droit d'accès annuel et 897 €TTC de frais de mise en service – durée : un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.
- ↳ Conventions de formation « examen de sécurité » dispensée par l'AFPA pour 10 agents de la Ville – durée : dix jours – coût de la prestation : 2 280 €TTC et pour 1 agent de la ville – durée : une journée – coût de la prestation : 240 €TTC.
- ↳ Convention de formation « préparation du concours d'adjoint administratif » pour un agent de la ville – organisme : Forjecnor 2000 – durée : 56 heures – coût de la prestation : 320,25 €TTC.
- ↳ Fourniture de matériels et de prestations de services pour la signalisation tricolore lumineuse – durée des marchés : 12 mois :
 - Lot n°1 « matériel de visualisation » et lot n°4 « pièces pour signalisation existante » - titulaire : société S.E.R – montant minimum pour le lot n°1 : 35 880 €TTC – montant maximum : 143 520 €TTC – montant minimum pour le lot n°4 : 9 568 €TTC – montant maximum : 38 272 €TTC.

- Lot n°2 «contrôleurs de signaux de visualisation » - titulaire : société Lacroix Trafic – montant minimum : 11 960 €TTC – montant maximum : 47 840 €TTC.
- Lot n°3 « prestations d'exploitation des contrôleurs » - titulaire : société SOPAC – montant minimum : 3 588 €TTC – montant maximum : 14 352 €TTC.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Programme d’actions
Première phase**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 35*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que conformément aux engagements du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Dieppe, le programme d'actions pluriannuel a été soumis à l'approbation du comité de pilotage du CUCS le 26 mars 2007. Les priorités définies dans le contrat - l'accès à l'emploi, l'accompagnement du projet de rénovation urbaine, ... - ont servi de cahier des charges pour établir la programmation. Cette dernière décline le projet urbain de cohésion sociale sur les champs prioritaires et précise les engagements de chacun des partenaires.

Compte tenu de l'enveloppe financière allouée au CUCS dans lequel sont engagés l'Etat (à hauteur de 195 000 € pour « l'ex-FIV » et l'Intégration), la Ville (à parité, pour 195 000 €) et la CAF de Dieppe (à hauteur de 22 900 € hors V.V.V) et suite à l'avis des groupes de travail et du comité technique, la programmation a été établie. Il a été tenu compte de l'évaluation des actions conduites dans le contrat de ville et de la recherche possible de co-financements. Le choix s'est porté sur le soutien à des projets structurants reposant sur un réseau de professionnels compétents et répondant de manière pérenne à des besoins repérés sur tout le territoire.

Un grand nombre de projets agréés par le comité de pilotage fera l'objet d'un conventionnement pour la durée du CUCS 2007-2009 ; le montant des subventions 2008 et 2009 sera fixé par avenant, après évaluation de la première année de fonctionnement. En fonction de l'évolution du partenariat et des dispositifs locaux, les plans de financement de certaines actions, notamment celles ayant un impact dépassant la géographie prioritaire du CUCS, pourront évoluer. Une première série d'actions a été approuvée par le comité de pilotage. Compte tenu du temps nécessaire à l'élaboration de certains projets et de la nécessité d'attendre les décisions de l'ANRU (quant au Projet Rénovation Urbaine de Dieppe) et de co-financeurs potentiels de certaines actions du CUCS, une programmation complémentaire sera présentée à un prochain Conseil Municipal.

Conformément aux avis formulés par le comité de pilotage du CUCS, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la première phase de programmation du CUCS (fiches actions ci-après),
- d'attribuer les subventions figurant au tableau de financements ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions avec les porteurs de projets.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ Mme OUVRY ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Adultes relais
Création de deux postes**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, l'Etat a prévu de financer à Dieppe 15 postes d'adultes relais. A la signature du contrat, 11 emplois avaient déjà été créés localement.

Conformément à la nouvelle procédure d'instruction des demandes de création de postes, l'avis du comité de pilotage du CUCS a été sollicité le lundi 26 mars 2007. En cohérence avec la programmation du CUCS, il est proposé de créer dès maintenant trois postes d'adultes relais, dont deux à la Ville de Dieppe et un à Dieppe Scène Nationale pour développer les actions de médiation culturelle au Drakkar. Le projet de création du quatrième poste proposé par la MJC quartier centre ville sera soumis à l'avis du comité de pilotage du CUCS lors de sa prochaine séance.

La Ville de Dieppe sera l'employeur de deux nouveaux adultes relais qui assumeront les missions suivantes :

1. au sein du réseau des bibliothèques–ludothèques, le médiateur culturel aura pour mission de mettre en place des actions de médiation autour du livre et du jeu vers les personnes âgées, la petite enfance et le public en situation de handicap mental (actions « hors les murs », portage à domicile pour les personnes dépendantes, découverte de la littérature orale, ...)

2. Au sein de la mission Contrat de ville et politique des quartiers, le médiateur « cadre de vie » collaborera aux actions de concertation et de participation des habitants dans le cadre du projet de rénovation urbaine et soutiendra la mise en place des démarches de Gestion Urbaine de Proximité dans les ZUS / ZRU de Neuville, du Val Druel et des Bruyères.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider ces projets,
- de créer deux postes d'adultes relais,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les documents relatifs à ces projets.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Direction de projet
Lettre de mission**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que conformément à la circulaire du 24 mai 2006 relative au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), l'élaboration et la mise en œuvre du projet urbain de cohésion sociale s'effectuent sous la responsabilité conjointe du Maire et du Préfet dans le cadre d'un système de pilotage stratégique associant les divers partenaires.

Pour l'animation du projet, le comité de pilotage mandate une Direction de projet placée sous l'autorité du Maire qui en est l'employeur. L'Etat et la Ville de Dieppe cofinancent cette équipe. La Direction de projet constitue une équipe unique inscrite dans l'organigramme de la Ville de Dieppe.

Ses responsabilités sont définies par une lettre de mission courant sur la durée du CUCS (cf. document joint). Elle organise le travail et anime les instances de pilotage. Le secrétariat du comité de pilotage, du comité technique et des groupes de travail est placé auprès du chef de projet. La direction de projet met en œuvre les outils de pilotage technique, de suivi et d'observation et tout dispositif lié à l'évaluation.

Elle intervient sur les territoires et les champs prioritaires du CUCS :

- habitat et cadre de vie,
- accès à l'emploi et développement économique,
- réussite éducative,
- santé,
- citoyenneté et prévention de la délinquance.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider ce projet,
- et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la lettre de mission.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention Ville/Hôpital de Dieppe pour la mise à disposition d'un
personnel infirmier**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le pôle ressources santé a pour mission, sous la responsabilité de la Ville, d'animer le réseau local de promotion de la santé et développer un atelier santé ville. Cette structure est co-financée par l'Etat et la Ville au titre de la politique de la ville.

Depuis le 1er février 2006, le Centre Hospitalier Général de Dieppe met à disposition de la Ville un personnel infirmier, à 50% de temps, en tant que référent professionnel de la santé pour assumer la mission de coordination du pôle ressources santé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de poursuivre cette coopération avec l'hôpital dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, au moyen de la convention de mise à disposition de personnel ci-jointe, et d'autoriser M. le Député-Maire à signer ladite convention ;
- de solliciter auprès de la Région une subvention de fonctionnement pour le pôle ressources santé, en proposant l'inscription de cette action au contrat d'agglomération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Coordination des projets relevant de l'Agence Nationale pour la
Rénovation Urbaine (ANRU)
Convention Ville/Sodineuf Habitat Normand**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 35*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de la finalisation et de la perspective de mise en œuvre et suivi des projets de rénovation urbaine en cours d'instruction au niveau de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, il est indispensable de poursuivre la mission de coordination des projets ANRU au sein de la direction de projet du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de renouveler la mise à disposition de la Ville de Dieppe par Sodineuf Habitat Normand de la coordinatrice des projets ANRU.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire :

- à signer la convention à intervenir entre la Ville et Sodineuf Habitat Normand en vue de la mise à disposition à temps partiel, à partir du 1er mai 2007 et pour une durée de trois années, d'une coordinatrice des projets ANRU,
- à solliciter auprès de toutes les collectivités et organismes concernés les subventions relatives à cette mission, dont la dépense est imputée aux crédits de la « mission contrat de ville et politique des quartiers ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ M. MARTINE ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Location de salles municipales – Tarifs 2007 – Complément à la
délibération du 14 décembre 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que la salle municipale « La Grange », aménagée avec la participation des associations et habitants du Val Druel, est réservée en priorité aux activités municipales et/ou associatives dans le cadre du développement des animations de quartier.

Toutefois,

- pour répondre aux demandes de réservation émanant de personnes ou de familles désireuses d'organiser des réunions privées,
- dans la limite des disponibilités de la salle, hors utilisation d'intérêt collectif,

Il est proposé au Conseil Municipal de louer cette salle à des particuliers et de compléter la délibération du 14 décembre 2006 relative aux tarifs et conditions d'accès aux salles municipales, ainsi qu'il suit :

Salle « La Grange » :

- Location aux familles (48 h maximum)
 - Dieppois 67 €
 - non Dieppois 120 €
- Caution pour chaque mise à disposition payante 430 €

La gestion de cette salle est placée sous la responsabilité de Mme la gestionnaire du pôle de services Camille Claudel.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Centre balnéaire « Les Bains » - Règlement intérieur

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que conformément à l'article 13 du contrat d'affermage,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur du centre balnéaire « Les Bains » élaboré par la Société Vert Marine, délégataire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 31 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste, Mme MASSUGER et M. PARIS)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Centre balnéaire « Les Bains – Conventions avec les clubs sportifs
Club Municipal de Natation – Piranhas – Club des sports
sous-marins dieppois**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que le contrat d'affermage du centre balnéaire prévoit l'accès au bassin extérieur des clubs sportifs dont l'objet est en rapport direct avec les activités aquatiques et le conditionne à la signature d'une convention tripartite Ville-Déléguataire-Club définissant les conditions d'utilisation de l'équipement.

Conformément aux dispositions du contrat d'affermage, il est proposé au Conseil Municipal :

1. d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions avec les trois clubs sportifs utilisateurs : Club municipal de natation de Dieppe, Piranhas et Club des sports sous-marins dieppois qui définissent :

- les catégories de nageurs accueillis dans ce cadre
- les conditions d'accès à l'équipement
- les conditions financières d'utilisation, sachant que conformément au contrat d'affermage la ville s'engage à subventionner les clubs pour leur permettre de faire face à cette dépense
- les responsabilités réciproques
- le montant de la contribution ville pour l'année 2007 tel qu'il ressort du planning prévisionnel

Le planning d'utilisation sera arrêté chaque année suivante d'un commun accord entre la Ville, le Déléguataire et le Club.

2. d'autoriser le versement aux associations concernées des subventions dont l'inscription est prévue au BP 2007 : fonction 414 - nature 6574 - service 3110.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 27 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Compte Administratif 2006 – Budget Principal – Budget du
Stationnement – Budget des Journaux Municipaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 35*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Sous la présidence de Monsieur Robert GRUEL, le compte administratif de l'exercice 2006 est débattu.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal que le dossier remis aux Conseillers Municipaux comprend :

- le Compte Administratif du Budget Principal
- le Compte Administratif du Budget du Stationnement
- le Compte Administratif du Budget des Journaux Municipaux
- un état de la Dette – annexe 1
- un état des Emprunts garantis – annexe 2
- un état des Immobilisations – annexe 3
- un état statistique et financier – annexe 4
- le rapport des Services Financiers

La Commission n° 1 a été saisie de cette question le 3 mai 2007.

1) Budget Principal

Le résultat cumulé de l'exercice 2006 est de 1 203 968,51 € Il provient d'un excédent de 5 589 297,44 € en section de fonctionnement et d'un besoin de financement en investissement de 4 385 328,93 €

Ce résultat, ainsi que les reports, ont été repris en Décision Modificative n° 1 du 29 mars 2007.

En section d'investissement, le total des mandats émis au cours de l'année est de 38 094 531,11 € soit 1 063 € par habitant, (777 € en 2005).

Le total des recettes est de 37 204 623,67 € soit 1 042 € par habitant (797 € en 2005).

En section de fonctionnement, les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2006 s'élèvent à 53 253 334,36 € soit 1 491 € par habitant (1 477 € en 2005).

Le total des produits est de 55 338 830,63 soit 1 550 € par habitant (1 585 € en 2005).

L'Épargne nette, c'est à dire l'écart entre les dépenses de gestion (subventions d'équipement, fonds de concours, travaux en régie) hors provisions et les recettes de gestion après le financement de l'annuité (capital + intérêt) est de 818 798 €

Le Fonctionnement :

En dépense :

Les charges à caractère général (fournitures, prestations de services, etc.) représentent 24 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont en hausse de 1,96 % par rapport à 2005.

Les autres charges (subventions, participations) représentent 22,43 % du total des dépenses.

Les charges de personnel représentent 53,57 % du total des charges et sont en hausse de 4,11 % par rapport à 2005.

En recette :

Le poste impôts et taxes qui représente 55,01 % du total des recettes réelles est en hausse de 0,60 % par rapport à 2005.

Les autres recettes augmentent globalement de 0,32 % par rapport à 2005.

Les rattachements des charges et des produits en fonctionnement, c'est à dire les dépenses engagées pour lesquelles le service a été fait et les recettes dont le fait générateur du titre est intervenu pendant l'exercice représentent :

- en ce qui concerne les charges rattachées	1 767 770,01 €
- pour les produits	1 987 225,00 €

L'investissement :

Le montant des dépenses brutes (hors remboursement du capital, y compris les travaux en régie, les fonds de concours, les subventions d'équipement) est de : 23 530 266,40 €

Ces dépenses sont financées par :

- l'emprunt à hauteur de	47 %
- le FCTVA	7 %
- les subventions participations	9 %
- les cessions	14,92 %
- l'autofinancement	12 %

Les restes à réaliser en dépense s'élèvent à 10 241 165,62 € et à 9 988 010,00 € en recette.

L'annuité de la dette représente 11,50 % des recettes réelles de fonctionnement. En 2005 ce ratio était de 10,92 %. Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2006 est de 3,88 %.

2) Budget du Stationnement

Le résultat cumulé de l'exercice 2006 est de 30 979,87 €. Il provient d'un excédent de la section de fonctionnement de 25 644,15 € et d'un excédent de la section d'investissement de 5 335,72 €.

Le montant des dépenses réalisées en fonctionnement est de 1 502 110,26 € et de 1 527 754,41 € pour les recettes.

3) Budget journaux municipaux

Le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice est de 4 160,37 €

Au cours de l'exercice, le montant des dépenses réalisées est de 123 291,59 € et le montant réalisé en recette est de 127 451,96 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ARRETE et ADOPTE** le compte administratif 2006, budget principal, budget du stationnement et budget des journaux municipaux ci-dessus par :
- ☞ 26 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)
- ☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Compte de gestion 2006 – Budget Principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Budget Principal établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de ce même exercice.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Compte de gestion 2006 – Budget du stationnement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Budget du stationnement établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de ce même exercice.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Compte de gestion 2006 – Budget des journaux municipaux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget des journaux municipaux établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de ce même exercice.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Affectation du résultat de l'exercice 2006 – Budget Principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 5 589 297,44 €, montant identique au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M14,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

En recette d'investissement :

Compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 4 385 328,93 € montant nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

En recette de fonctionnement :

Compte 002 - résultat de fonctionnement reporté : 1 203 968,51 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 27 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
- ☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Dotation de Solidarité Urbaine – Année 2006
Rapport sur les actions de développement social urbain

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) créée par la loi n° 91429 du 13 mai 1991 est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

La DSU a été modifiée par l'article 135 (Chapitre IV – soutien aux villes en grande difficulté) de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 19 janvier 2005.

Cette réforme concentre la DSU sur les communes confrontées aux charges socio-économiques les plus lourdes. Les critères qui définissent l'éligibilité des communes à la DSU ne sont pas modifiés, mais la formule qui répartit les crédits entre les communes est modifiée et complétée par des coefficients relatifs à l'importance des populations en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et en Zone Franche Urbaine (ZFU).

Au titre de l'année 2006, la ville de Dieppe a perçu une Dotation de Solidarité Urbaine s'élevant à 1 733 971,00 €

Conformément à l'article L2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 2006 est présenté au Conseil Municipal.

Une présentation est également intervenue lors de la réunion de la commission « Finances », le 3 mai dernier.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand – Garantie d'emprunt
Immeuble Lyonnais – Avenant au contrat de prêt 1065146**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 35*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 18 mai 2006, la Ville de Dieppe accordait sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 100 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 200 000 € que cet organisme se proposait de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Vu la décision des Pouvoirs publics de baisser de 20 points de base le taux des prêts sur fonds d'épargne consentis par la Caisse des Dépôts à compter du 1^{er} Octobre 2006,

Vu le contrat n° 1065146 d'un montant de 200 000 € signé le 7 décembre 2006 et ayant pris effet le 20 décembre 2006, aux termes duquel la Caisse des Dépôts a consenti à la SA d'HLM Sodineuf Habitat Normand un prêt dont le taux d'intérêt annuel actuariel ne prend pas en compte la baisse de 20 points de base,

et afin de permettre à Sodineuf Habitat Normand de bénéficier de cette mesure,

il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Article 1 – les dispositions relatives aux taux de prêt telles que prévues à l'article 2 des conditions particulières du contrat initial n°1065146 sont modifiées comme suit :

- le taux s'établit à 3,20 %
- le TEG s'établit à 3,22 %

Un tableau d'amortissement, calculé sur la base du nouveau taux indiqué, sera adressé par le prêteur à l'emprunteur et aux garants.

Article 2 – Les autres dispositions du contrat sont inchangées et demeurent applicables.

Article 3 – Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant au contrat de prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

☞ M. MARTINE ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Régisseur – Constat et apurement des débits – Régie de recette
« Restauration scolaire – Mairie annexe Prévert »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'en vertu de l'article 15 du décret n° 2003-636 du 7 juillet 2003 modifiant les décrets n° 64-1022 du 29 septembre 1964 et n° 66-850 du 15 novembre 1966, les Trésoriers Payeurs Généraux de département peuvent recevoir délégation de pouvoir pour statuer sur les demandes en décharge de responsabilité et en remise gracieuse des comptables.

Suite à cette déconcentration, la procédure applicable exige désormais que le Conseil Municipal émette un avis en plus de celui du comptable assignataire et de l'ordonnateur, tant en matière de décharge de responsabilité qu'en matière de remise gracieuse.

Considérant que :

- Madame Nadine Breton, régisseur titulaire de la régie « Restauration scolaire » a été informée le 18 octobre 2006 qu'une différence de caisse de 40 € avait été constatée par Mesdames Goislard et Bonhomme, sous-régisseurs de la Mairie annexe Prévert,
- la régie est sous la responsabilité du comptable public,
- le comptable public a émis un avis favorable à la demande en décharge de responsabilité et à la demande de remise gracieuse.

Compte tenu de l'absence de faute,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande en décharge de responsabilité ou à défaut la remise gracieuse du régisseur titulaire concernant ce vol.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Impression de « Journal de Bord » et de guides touristiques municipaux
Changement de dénomination sociale**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'une consultation selon la procédure d'Appel d'offres ouvert a été lancée pour l'impression de « Journal de Bord » et de guides touristiques municipaux.

Le 22 décembre 2006, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché à l'Imprimerie Dieppoise – Lecerf.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la situation juridique de la Société Lecerf Rouen Offset a été modifiée. En effet, l'Imprimerie Offset Numérique dont le siège social se trouve 72 avenue de Saint-Exupéry – 76800 Saint Etienne du Rouvray – N° Siret : 445 344 815 0029 a repris en location-gérance le fonds de commerce de Lecerf Rouen Offset.

De ce fait, à cette même date, l'Imprimerie Dieppoise devient une enseigne commerciale de la Société Imprimerie Offset Numérique (et non plus de la Société Lecerf Rouen Offset).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer un avenant entérinant cette modification juridique et approuvant le paiement des factures à cette nouvelle entité « Imprimerie Offset Numérique ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Marchés de la Ville de Dieppe – Fourniture de carburants et fioul
domestique – Signature d’avenants avec les entreprises
pour renouvellement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a conclu différents marchés avec deux entreprises pour la fourniture de carburants et fioul domestique.

La période initiale de ces marchés arrivant à terme les 10 et 14 août 2007, il convient de les renouveler conformément aux différents Cahiers des Clauses Administratives Particulières.

Les différents avenants présentés ont pour but de renouveler ces différents marchés pour une période de 12 mois.

Les marchés concernés sont les suivants :

Entreprises	Avenant	Objet	n° marché	Date de reconduc- tion	Date échéance
Etablissements MARCHAND	1	Fourniture de carburants. Prise locale à la pompe	6277	10/08/07	09/08/08
Société TOTAL FRANCE	1	Fourniture de carburants sur le territoire national	6274	14/08/07	13/08/08
Etablissements MARCHAND	1	Fourniture de combustible liquide : fioul domestique	6279	10/08/07	09/08/08

Il est donc proposé de renouveler ces marchés avec les quantités suivantes à savoir :

Entreprises	Objet	Carburant	Minimum	Maximum
Etablissements MARCHAND	Fourniture de carbu-rants. Prise locale à la pompe	SP 98	6 000 L	20 000 L
		SP 95	10 000 L	40 000 L
		Gazole	200 000 L	400 000 L
		G.P.L	2 000 L	8 000 L
Société TOTAL FRANCE	Fourniture de carbu-rants sur le territoire national	SP 98	1 000 L	4 000 L
		SP 95	200 L	800 L
		Gazole	500 L	2 000 L
		G.P.L	100 L	400 L

Etablissements MARCHAND	Fourniture de com- bustible liquide : fioul domestique	Fioul domestique	150 000 L	300 000 L
----------------------------	--	---------------------	-----------	-----------

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer les avenants avec les entreprises concernées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Rectification « technique » concernant la subvention accordée au F.C.D

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que durant l'année 2006, le Football Club Dieppois a bénéficié d'une subvention municipale de 127 750 €

Une somme identique a été attribuée au titre de l'année 2007. Sur cette somme une avance de 30 000 € a été versée en décembre 2006.

Or, il a été inscrit au Budget primitif une subvention de 97 750 € ce qui reviendrait, eu égard au versement de l'acompte, à ne verser que 67 750 € à ce club. Il y a donc lieu de ramener la somme inscrite à 127 750 € (dont 30 000 € déjà servis en décembre 2006) et de verser effectivement 97 750 € durant l'année budgétaire 2007.

Pour la bonne règle, il sera passé un avenant à la convention qui lie le F.C.D. à la ville de Dieppe.

Cette somme est inscrite au budget.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord à cette rectification et d'autoriser M. le Député-Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Acquisition d'un tableau – Départ en retraite de
Madame Thérèse Charrieau**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que lors du départ en retraite de Madame Thérèse CHARRIEAU, Directrice Générale Adjointe des services, les Elus ont manifesté le désir de lui offrir un cadeau au nom de la Municipalité.

Le choix s'est arrêté sur l'acquisition d'une aquarelle intitulée « Falaise à Dieppe » auprès de Monsieur LARCHEVESQUE Pierre, Chemin des Meuniers – Thibermont – 76370 Martin Église, pour un montant de 200 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal la prise en charge par la Collectivité de ce présent sur les crédits prévus au budget primitif 2007 - Fonction 024 – article 62 32.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention Ville/Office de Diffusion et d'Information Artistique
(ODIA) relative au Théâtre municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire d'un théâtre situé place Camille Saint-Saëns qui accueille temporairement depuis 2002 les collections de l'association Jubilee.

Afin de redonner dans un moyen terme à ce bâtiment sa destination initiale – la programmation et la diffusion d'œuvres musicales et théâtrales – il convient d'évaluer dans un premier temps ses forces et faiblesses, son potentiel et le montant des travaux à réaliser.

Cet ambitieux projet de remise en fonctionnement du monument historique est envisagé en lien avec la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise au travers du contrat d'Agglomération qui sera signé fin 2007.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les termes de la convention à intervenir entre la Ville et l'ODIA dans une mission de conseil, à titre gratuit, auprès du maître d'ouvrage, dont le texte est joint au présent rapport, et d'autoriser M. le Député-Maire à signer ladite convention.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 31 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste, Mme MASSUGER et M.PARIS)
- ☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Surveillance des plages – Été 2007 – Convention avec le SDIS pour la
mise à disposition de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime (SDIS) propose de recruter et de mettre à disposition de la Ville des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour assurer la surveillance des plages de Dieppe (3 postes de secours) et de Puys (1 poste), durant l'été 2007, du samedi 30 juin au dimanche 2 septembre inclus, de 11 heures à 19 heures.

Le montant prévisionnel de la dépense envisagée pour cette mise à disposition (qui comprend les vacations des personnels et les frais d'administration, de consommables, d'habillement et de repas) est estimé à 48 500 € nets. La somme précise dont la Ville sera redevable envers le SDIS sera calculée en fin de période en fonction des effectifs réellement employés et des prestations assurées.

Les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2007 – chapitre 95 – article 628 78.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec le SDIS qui formalisera les engagements respectifs de chaque partie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Avenant n°1 à la convention de partenariat financier entre la Ville de Dieppe et l'Union commerciale « les Vitrines de Dieppe »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 4 novembre 2004, le Conseil Municipal a approuvé l'intervention d'une convention de partenariat financier entre la Ville de Dieppe et l'Association des commerçants, artisans et professions indépendantes « les Vitrines de Dieppe », en vue de soutenir les nombreuses animations commerciales organisées par celle-ci. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2006.

Il est proposé de poursuivre, pour trois années supplémentaires, les engagements pris. La Ville continuerait ainsi d'apporter son soutien financier à l'association sur la base d'un euro accordé pour un euro de cotisation collecté par l'association, dans la limite de 35 000 € par an.

Cependant, il convient de modifier les modalités de versement de la subvention municipale. Au lieu des trois versements prévus dans la convention initiale, le paiement de la subvention s'effectuerait en deux fois, comme suit :

- 1^{er} versement correspondant à 60 % du montant attribué pour l'année précédente : courant juin, sur présentation d'un bilan des activités et manifestations réalisées, et d'un budget prévisionnel,
- 2^{ème} versement correspondant au solde : sur la base des productions par l'association d'un état certifié exact des cotisations et participations perçues sur l'année et d'un bilan des activités et manifestations menées, lors d'une présentation faite auprès d'Elus municipaux.

La dépense correspondante est inscrite au Budget de la Ville au crédit 94/6574/33304.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la passation d'un avenant n° 1 à la convention de partenariat financier,
- et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Opération « Lire à la plage » - Convention Ville de Dieppe/Département
de la Seine Maritime**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que le Département souhaite renouveler l'opération « Lire à la Plage » en juillet et en août 2007, en partenariat avec la Médiathèque Jean-Renoir et la Bibliothèque Départementale. Cette initiative a pour but d'apporter un soutien supplémentaire au développement de la lecture publique et au tourisme.

Un kiosque et son espace de lecture implantés face à la mer, permettront au public de consulter tous les jours de 11h à 19h, un choix d'ouvrages pour enfants et adultes.

Un projet d'animation élaboré par le réseau des Bibliothèques-Ludothèques et le service d'Art et d'Histoire sera proposé en complément de l'accueil et des conseils de lecture dispensés par les animateurs.

Aucun prêt n'étant possible, les usagers qui souhaiteraient poursuivre l'expérience de « Lire à la Plage » seront alors orientés vers la Médiathèque Jean-Renoir.

Toutes les dépenses afférentes à cette opération seront prises en charge par le Département.

Les modalités pratiques de ce projet font l'objet d'une convention de partenariat entre les deux collectivités.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat ci-jointe entre le Département et la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Dieppe Ville d'Art et d'Histoire – Renouvellement de la convention de partenariat – Visites guidées de la Ville à vélo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que depuis 2004, en partenariat avec les associations Dieppe à Vélo et Vélo Service, le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire programme une série de visites guidées à vélo.

Après un bilan peu satisfaisant en 2005, la Ville de Dieppe a souhaité apporter quelques modifications en 2006 : assouplissement du fonctionnement, renfort de la communication, élargissement du nombre de participants par visite, centralisation des réservations, augmentation de la fréquence et régularité des visites.

Le bilan des visites à vélo effectuées en 2006 s'est avéré tout à fait satisfaisant.

Par conséquent, il est proposé de poursuivre ces visites pour l'année 2007, tout en maintenant l'effort de communication autour de la manifestation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée,
- d'autoriser le Député-Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Dieppe Ville d'Art et d'Histoire – Tarifs préférentiels pour les visites, conférences courtes et visites au château-musée, de Dieppe Ville d'Art, en juillet et août 2007

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

Rapporteur : Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire.

Visites courtes une heure / un monument ou un lieu :

A la suite du bilan de la saison estivale 2006, Dieppe Ville d'Art et d'Histoire a souhaité mettre en place en juillet et août 2007 de nouvelles formules de visites plus courtes, d'une durée de 45 minutes à une heure, plus adaptées à la demande du public.

Il s'agira de visites de monuments ou de lieux intitulées une heure/un lieu ou une heure/un monument.

Cependant, afin de rendre ces visites attractives et de faire correspondre le tarif à une durée de visite réduite, il serait souhaitable de mettre en place une politique tarifaire incitative durant cette période.

L'aménagement tarifaire serait le suivant :

- un ticket tarif plein (5 €) valable pour deux visites,
- un ticket tarif plein (5 €) valable pour deux personnes.

L'aménagement tarifaire serait valable uniquement en juillet et août et dans le cadre de ces visites courtes.

Visites guidées du Château-Musée :

A la suite du bilan de l'été 2006 et des précédents, Dieppe Ville d'Art et d'Histoire et le Château-Musée ont souhaité proposer deux rendez-vous par semaine au musée, afin d'offrir des activités régulières au public. Cependant, s'il y a de fortes chances qu'une offre plus riche et régulière incite le public à visiter le château, les tarifs des visites guidées risquent fort de le freiner à venir une seconde fois.

Aussi, exceptionnellement, en juillet et août 2007 dans le cadre de l'ouverture de la station balnéaire et de "l'exposition casinos", il est proposé la mise en place d'une politique tarifaire incitative durant cette période.

L'aménagement tarifaire serait le suivant :

- un ticket tarif plein (7 €) valable pour deux visites,
- un ticket tarif plein (7 €) valable pour deux personnes.

Conférences courtes :

Dans le cadre de la reconduction de l'opération Lire à la Plage, des conférences de 30 minutes devraient être proposées deux fois par semaine, par Dieppe Ville d'Art et d'Histoire, sur le stand Lire à la Plage, en juillet et août 2007.

Il s'agira de conférences sur l'histoire des bains de mer, de la plage, des casinos et du front de mer, faisant ainsi écho à l'ouverture du nouveau centre balnéaire.

Il est proposé que ces conférences soient gratuites comme l'ensemble des animations proposées sur le stand.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place de cette politique tarifaire incitative, pour ces visites et conférences de juillet et août 2007.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire – Offre préférentielle sur les
audioguides dans le cadre de la participation à la carte commune
(ou passeport été)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose qu'une carte commune (ou passeport été) regroupant différentes structures touristiques a été mise en place par l'Office du Tourisme durant l'été 2006. Cette carte avait pour but de favoriser la fréquentation de plusieurs de ces équipements par le public, grâce à une offre tarifaire préférentielle dès la 2^{ème} visite.

Le bilan de cette opération s'est révélé positif et utile puisque de nombreuses personnes ont choisi de faire une deuxième visite, voire plusieurs. C'est pourquoi, Dieppe Ville d'Art et d'Histoire souhaiterait faire partie des offres de cette carte.

Par ailleurs, le circuit audioguidé aura été mis en place à cette date, aussi il serait souhaitable qu'une offre préférentielle soit proposée pour la location d'audioguides. Cette offre permettra ainsi de promouvoir ce nouvel équipement.

La proposition d'offre préférentielle à partir de la 2^{ème} visite est la suivante :

- 1 audioguide offert à partir d'un audioguide loué

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la participation de Dieppe Ville d'Art et d'Histoire à cette carte commune (passeport) et l'offre préférentielle accordée sur la location d'audioguides.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Château Musée de Dieppe – Acquisition d'un dessin

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que le Conservateur du Château Musée, en accord avec l'Adjointe au Maire chargée du secteur culturel, a engagé, pour le compte de la Ville, la procédure d'acquisition d'un dessin au lavis : *St. Jacques, Dieppe* par Joseph Farington, R.A. (1757-1821) (n° 4 du catalogue de vente Lowell Libson Ltd) pour un coût total avec frais de 1 572 €

Compte tenu de l'intérêt que représente l'acquisition de cette œuvre pour l'enrichissement des collections du Château-Musée, il est demandé au Conseil Municipal :

- de confirmer cette acquisition, sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale des Musées de France,
- d'affecter cette acquisition aux collections du Château-Musée de Dieppe.

Les crédits correspondants ont été inscrits au Budget Primitif 2007 – chapitre 322 – article 2161.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Projet d'actions éducatives 2007 – Accueil du « camion des mots »

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que depuis 1985, le magazine LIRE a produit et organisé l'événement les Dicos d'or de Bernard Pivot. Pendant vingt ans, la fameuse dictée a réuni plusieurs centaines de milliers de candidats jusqu'à la super finale en novembre 2005.

Depuis, LIRE a décidé de prolonger cette véritable institution en créant un événement ludique « le camion des mots » qui sillonne la France à la rencontre des jeunes des 8 à 15 ans et leurs enseignants.

S'adressant aux élèves à partir du CE2, il a pour mission de faire jouer ensemble les enfants d'une même classe, durant 30 minutes, avec les mots de notre langue, d'en découvrir les règles, les pièges et l'histoire.

Quelque 500 jeux, énigmes et devinettes sont présentés par niveau sur 15 écrans d'ordinateurs. Chaque enfant repart avec un diplôme et un livret « 50 trucs et astuces » adaptés à son âge ; l'enseignant bénéficie d'un livret de 100 jeux lui permettant un prolongement pédagogique au sein de sa classe.

L'accord des Inspecteurs de l'Education Nationale a été recherché dès lors qu'ils pilotent l'action locale « sauvons les mots » et valident les actions spécifiques autour de la lecture. Ainsi, 9 classes de cycle 3 ont été sélectionnées pour participer à cette animation pédagogique.

Dieppe « ville-étape », accueillera le « camion des mots » sur le parvis de l'Hôtel de Ville -réservé à cet effet dès le 23 mai- pour une animation prévue avec les classes le jeudi 24 mai entre 8 h 45 et 16 h 15.

La Ville ayant réservé sa venue avant le 15 juillet 2006, le coût de l'opération est fixé à 1 500 € HT au lieu de 2 500 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de prélever la somme de 1 500 €H.T. sur le crédit ouvert au Budget primitif 2007 (255 65748.8 326) et de régler la facture qui sera présentée par le Groupe Express-Expansion.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Projets d'action éducative – Enseignement secondaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que comme chaque année, la Ville est sollicitée pour soutenir les actions éducatives conduites dans les établissements du Secondaire :

L'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (I.R.E.M.) et l'association MATHADORE organisent pour la 7^{ème} fois, un rallye mathématique pour les élèves de 3^{ème}, 2^{nde} et 6^{ème} de l'Académie (générales et professionnelles). 14 classes sont inscrites : 9 du Lycée Jehan Ango (297 élèves), 1 du Lycée Pablo Neruda (29 élèves) et 4 du Collège Georges Braque (99 élèves) ; elles ont participé aux épreuves le 26 mars 2007, la finale ayant lieu à Rouen le 25 mai prochain.

Le soutien de la Ville de Dieppe est recherché à hauteur de 305 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la subvention présentée ci-dessus et d'en prélever la somme, soit 305 €, sur le crédit de 2 300 € ouvert au Budget primitif 2007 au compte 22.6574.326 et de la verser à l'Université de Rouen (I.R.E.M.).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union Nationale
du Sport Scolaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose qu'avec 5 équipes qualifiées aux Inter Académiques (2 en football, 1 en basket, 1 en rugby, et 1 en handball) auxquelles viendra s'ajouter une équipe en athlétisme, les élèves du lycée Jehan Ango participeront les 9, 10 et 11 mai 2007 aux Championnats de France U.N.S.S.

Afin d'aider l'U.N.S.S. à couvrir les frais de ces compétitions nationales,

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'U.N.S.S et d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 40 657 4339.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention définissant les modalités de mise à disposition de moyens
par la Ville de Dieppe au Lycée Emulation Dieppoise pour l'entretien
des espaces verts**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a été contactée par le lycée Emulation Dieppoise afin que le service des Espaces Verts intervienne régulièrement pour effectuer l'entretien des surfaces gazonnées et plantées de l'établissement.

Une convention, ci-jointe, a été établie afin de définir les modalités techniques et financières de l'entretien de ces espaces par la Ville de Dieppe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention liant la Ville de Dieppe au lycée Emulation Dieppoise.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Accord de reprise des piles et batteries usagées

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe souhaite mettre en place une collecte de piles et batteries usagées pour améliorer les possibilités offertes aux Dieppois pour l'élimination de leurs déchets.

SCRELEC Environnement, éco-organisme conventionné par les Pouvoirs Publics, prend en charge gratuitement la collecte, le tri et le traitement des piles et accumulateurs en fin de vie.

Dans le cadre d'un accord de reprise signé entre SCRELEC et la collectivité intéressée (cf document joint), l'éco-organisme intervient de la façon suivante :

- des bacs de comptoirs Batribox sont mis à disposition de la collectivité par SCRELEC,
- la collectivité assure le vidage des bacs de comptoirs lorsqu'ils sont pleins et achemine les piles et batteries usagées vers le point d'enlèvement. Afin d'optimiser les coûts logistiques et réduire l'impact environnemental de la collecte, le point d'enlèvement est unique par collectivité. En ce qui concerne la Ville de Dieppe, ce point unique d'enlèvement sera le service Propreté Urbaine, chemin de la Rivière, où deux fûts de regroupement seront à disposition en permanence,
- sur simple appel téléphonique, télécopie ou mail, SCRELEC procède à l'enlèvement des fûts pleins et à la remise de fûts vides en échange.

Il est proposé dans un premier temps de mettre en place cette collecte au niveau des mairies et mairies annexes, pôles de service, accueil et magasin des services techniques, déchetterie. Il pourra être envisagé dans un deuxième temps d'étendre cette collecte à d'autres établissements.

De plus, SCRELEC met également à disposition de la collectivité, gratuitement, les outils de communication indispensables au bon fonctionnement de cette collecte.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'accord de reprise des piles et batteries usagées avec SCRELEC Environnement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Classement dans le domaine public de la voirie du lotissement « les
Sternes » rue Emile Lebon à Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que les propriétaires du lotissement « les Sternes » à Neuville-lès-Dieppe se sont regroupés en association syndicale en 1993, afin de demander le classement de leurs voiries et réseaux divers dans le domaine public communal.

Par délibération en date du 26 juin 1996, le Conseil Municipal a approuvé le principe du classement de ces voiries dans le domaine public communal et a autorisé Monsieur le Député-Maire à signer une convention définissant la participation des riverains aux travaux de réfection des VRD, à hauteur de 50%, le reste étant à la charge de la ville.

La convention a été signée le 26 septembre 1996 et précise dans son article 3 que « la ville s'engage à classer dans le domaine public les VRD et espaces verts du lotissement les Sternes ».

Après la réalisation des travaux de réfection de la voirie, plusieurs co-lotis ont demandé son classement dans le domaine public, aucune enquête publique n'ayant eu lieu à ce jour.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'ouverture de la procédure de classement dans le domaine public des voiries desservant le lotissement « les Sternes »,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration de ladite procédure.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Acquisition par voie de préemption – Immeuble sis 8 avenue Gambetta
à Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) reçue en Mairie le 8 janvier 2007, la société Speedy France SAS a fait part à la Ville de son intention de vendre un bien lui appartenant, sis 8 avenue Gambetta à Dieppe, moyennant le prix de 319 314 €

La Ville a alors demandé l'évaluation du bien, cadastré section AD n° 17, à France Domaine, qui l'a estimé le 12 février 2007, à un prix de 320 000 € prix conforme à celui déclaré dans la D.I.A.

La pénurie d'offre sur les logements des différentes catégories de ménages relevant de l'habitat locatif social sur le centre ville fait apparaître un besoin de logements entraînant une perte d'habitants dans ce secteur. La localisation de l'immeuble objet de la DIA répond au critère géographique recherché.

Il est donc proposé d'acquérir l'immeuble en usant du droit de préemption urbain dont bénéficie la Ville.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition par voie de préemption de l'immeuble cadastré section AD n° 17, d'une superficie de 10 a 65 ca, au prix déclaré dans la DIA de 319 314 €
- d'approuver la mise en place, lors de la prochaine modification du Plan d'Occupation des Sols, d'un emplacement réservé sur la parcelle section AD n° 17, visant d'une part à mettre en œuvre le volet social du Programme Local de l'Habitat et d'autre part, à améliorer la desserte du terrain municipal cadastré AD n° 139 (maison des sports),
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date
d'exigibilité des taxes d'urbanisme liées à un permis de construire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le Trésor Public de Rouen vient d'adresser à la ville une demande de remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme, liées à la demande de permis de construire formulée par Monsieur Pascal Duclos (SCI SMDP) et référencée sous le numéro 76.217.05.00062, pour la construction d'un hôtel-restaurant sise à Neuville-lès-Dieppe – zone industrielle Eurochannel.

La Trésor public de Rouen est favorable pour accorder cette remise gracieuse d'un montant de 600 € et sollicite l'avis de la ville, afin de procéder à la régularisation comptable de l'opération.

Cette procédure n'est exécutoire qu'après délibération du Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la remise gracieuse des pénalités formulée par Monsieur Pascal Duclos (SCI SMDP).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Avenant à la convention publique d'aménagement du lotissement du
domaine du Golf**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 36*

LE DIX MAI DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 2 mai 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. BAZIN (de la question n°9 à la question n°34), M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD (jusqu'à la question n°3), Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, Mme GILLET (à partir de la question n°9), Mme COTTARD (jusqu'à la question n°29), Mme ORSENIGO, M. GIESE.

Absents et excusés : Mme TESTELIN, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON, M. PARIS, Mme GAILLARD (à partir de question n°4), M. PREVOST, Mme GILLET (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD (à partir de question n°30).

Pouvoirs ont été donnés par Mme TESTELIN à M. LEVEAU, Mme BABER à M. BLONDEL, M. ANCELOT à Mme MASSUGER, M. BAZIN à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°8 et à partir de la question n°35), M. WILKINSON à Mme OUVRY, M. PARIS à M. COIGNET, Mme GAILLARD à Mme LEGRAS (à partir de la question n°4), M. PREVOST à M. GRUEL, Mme GILLET à M. JACQUELINE (jusqu'à la question n°8), Mme COTTARD à M. BEAUFILS (à partir de la question n°30).

Secrétaire de séance : M. HOORNAERT.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la convention publique d'aménagement conclue entre la SEMAD et la Ville de Dieppe pour l'aménagement du lotissement du domaine du Golf prend fin le 30 juin 2007.

Au regard du retard pris par la SEMAD dans la commercialisation des parcelles, du fait de la procédure contentieuse désormais éteinte, il convient de proroger la durée de la convention liant la SEMAD et la Ville de Dieppe de deux années.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de proroger par avenant la convention publique d'aménagement du lotissement du domaine du Golf jusqu'au 30 juin 2009,
- d'autoriser M. le Député Maire à signer l'avenant prorogeant la durée de la convention initiale.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 10 mai 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

